

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 26 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Frédéric MILLAC, Jean Léopold SIWE-NANA, Frédéric CROS.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Jean Léopold SIWE-NANA donne pouvoir à Erika BONNEAU,
Frédéric CROS donne pouvoir à Sabrina BURON.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Robert JABOUILLE a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 016-211603741-20220926-2022_096-AR

N° 2022-096- Projet de verdissage de la cour de l'école Jean Moulin Délibération autorisant l'APE à intervenir sur le domaine communal et acceptant la délégation de la responsabilité des travaux

Au début de l'année 2021, l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Moulin, désireuse d'améliorer le confort des élèves et de l'équipe pédagogique en renforçant la place du végétal dans ses cours et en luttant contre le réchauffement climatique, a candidaté au titre du Budget Participatif Charentais 2021 avec ce projet de réaménagement des cours de l'école. Elle en a été Lauréate.

Afin de mener à bien leur projet, les élèves des 3 cycles de l'école Jean Moulin, accompagnés de leurs enseignants, ont d'abord défini leurs besoins en dessinant leur cour « idéale ». Ces dessins ont ensuite été remis aux services techniques de la Ville qui ont analysé chaque point : déminéralisation d'une partie de la cour, création de zones d'ombres équipées de bancs ou autre mobilier, aménagement d'espaces dédiés au jardinage et à la biodiversité et modification ou le maintien des jeux lignés.

Plusieurs schémas possibles d'aménagements ont alors été dressés. Des échanges entre les élèves, l'APE, les services techniques se sont déroulés en début d'année.

Ils ont permis de donner un visage définitif au projet et de le chiffrer, en cohérence avec le budget de 50 00€ alloué par le Département.

Courant mars 2022, une convention a été signée entre l'APE et le Département, pour 18 mois.

Afin d'engager la phase travaux, il est nécessaire sur le plan juridique, d'autoriser l'association à intervenir sur le domaine communal et de lui déléguer la responsabilité de travaux.

Pour des raisons de sécurité, l'intégralité des travaux confiés aux différents prestataires se fera durant les périodes de vacances scolaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Moulin à intervenir sur le domaine communal, et délègue la responsabilité des travaux à l'Association des Parents d'Elèves.

Fait et délibéré en mairie, le 26 septembre 2022.

Le maire.

François NEBOUT

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 016-211603741-20220926-2022_096-AR



Annexe : schéma possible de l'aménagement de l'école Jean moulin

